



CRISTALITE MINERALISANT

Traitement réparateur et hydrofugeant des supports minéraux

IDENTIFICATION DU PRODUIT

Classification AFNOR T 36 005 – Famille I
Classe 1 b 1

Définition :

Fixateur incolore à base de silicate de potassium destiné à la reminéralisation des supports minéraux vieillis et trop perméables.

Qualité :

Se pétrifie avec le support par réaction de silicification et lui redonne consistance.

Maintien une forte microporosité, jusqu'à 300 g/m²/24 heures, tout en hydrofugeant le support.

Apporte au support une bonne stabilité aux UV, une bonne résistance aux salissures biologiques et au CO 2.

Extrait sec :

En poids : 16,00 ± 1,00 %

En volume : 15,00 ± 1,00 %

Diluant :

Produit prêt à l'emploi. Ne pas rajouter d'eau.

Masse volumique :

1,09 ± 0,05 kg/dm³

Temps de séchage :

Sec au toucher : 6 heures.

Sec apparent/complet recouvrable : 24 heures.

Viscosité :

Selon EN 553 Coupe 4 10 à 15 secondes.

Point d'éclair :

Néant, produit en phase aqueuse.

Présentation en pot :

Liquide.

Aspect du feuil :

Pas de modification notable de l'aspect du support.

Rendement :

De 0,150 litre à 0,400 litre/m² selon

UTILISATION DU PRODUIT

Domaine d'emploi :

Travaux de rénovation.

Emplacement :

A l'extérieur ou à l'intérieur.

Mise à la teinte :

Produit devant rester incolore.

Supports admissibles :

Ne sont admis que les supports minéraux avec

lesquels **CRISTALITE MINERALISANT**

réagit chimiquement : bétons bruts conformes au D.T.U. 23/1, enduits ou mortiers

à base de liants hydrauliques conformes au

D.T.U. 26/1, briques, parpaings,

pierres, anciens revêtements silicatés.

Ne pas appliquer sur systèmes organiques, bois, métaux et matières plastiques.

Préparation :

Fonds anciens ou nécessitant une consolidation superficielle :

A l'issue des travaux préparatoires, l'état de surface des supports doit être comparable à celui des supports neufs.

1) Anciens revêtements minéraux : éliminer toutes les parties mal adhérentes. Pratiquer un ponçage, un brossage ou un époussetage des fonds farinant.

2) Supports minéraux revêtus de systèmes organiques : décaper complètement le revêtement en place par tous moyens adaptés, grattage, brossage, décapants chimiques. Nettoyer et laver sous pression afin de ne laisser subsister aucune trace de matière organique (revêtement ou produit de décapage).

Matériel et emploi:

CRISTALITE MINERALISANT s'applique à l'aide d'un rouleau ou d'une brosse jusqu'à saturation du support.

Le pistolet est exclu à cause des risques de projection dans les yeux, sur la peau et les surfaces sensibles aux alcalis : vitrage, aluminium....(dépolissage ou noircissement).



l'absorption du support.

Conservation :

12 mois en emballage d'origine, non ouvert, à l'abri du gel, de la chaleur et de l'humidité.

Hygiène et sécurité :

Produit irritant. Conserver hors de la portée des enfants. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Eviter le contact avec les yeux. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement avec de l'eau et consulter un spécialiste. Porter des gants appropriés. En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).

La consultation de la fiche de données de sécurité (F.D.S) reste indispensable pour un bon usage du produit avant, pendant et après les travaux. Elle est accessible sur Internet : <http://www.quickfds.com> , sa mise à jour s'effectue régulièrement en fonction de l'évolution de la législation.

COV conforme 2010

Valeur limite UE pour ce produit (cat A/i) : 140g/l (2007) /140 g/l (2010), ce produit contient max 3g/l COV.

Nettoyage du matériel :

A l'eau, immédiatement après usage.

Dilution :

Produit prêt à l'emploi.
Ne jamais rajouter d'eau.

Conditionnement :

1 L et 15 L.

Précautions :

En intérieur : Ne pas appliquer par température inférieure à 8°C et par humidité relative supérieure à 65%.

En extérieur : Ne pas appliquer par température inférieure à 5°C et par humidité relative supérieure à 80%.

Ne pas appliquer non plus par risque de pluie, sur support exposé au vent, sur support surchauffé.

CONDITIONS GENERALES D'EMPLOI

Le produit doit être employé par référence aux présentes informations et à nos Conditions Générales de Vente. Ces informations sont le résultat des essais de qualification du produit pour une utilisation conforme aux règles de l'art, normes, règles professionnelles, normes spécifiques de la série NS PC du fabricant pour la France. Il appartient ainsi à l'utilisateur d'apprécier les caractéristiques des subjectiles à revêtir pour la préparation et l'exécution des travaux, après avoir contrôlé que la présente fiche n'a pas été modifiée par une édition plus récente et qu'il dispose bien des documents auxquels elle se réfère.

Le produit décrit dans cette fiche est un produit de construction portant le marquage CE s'il est visé par une spécification harmonisée selon la Directive Européenne DPC 89/106/CEE et son décret français d'application.

Sa mise en œuvre, comme celle des systèmes auxquels il s'incorpore est de technique courante. Non destinés à jouer un rôle purement esthétique, ils sont normalement employés pour la réalisation d'ouvrages de construction. Mais ils peuvent l'être pour de simples travaux de décoration ou d'entretien.

Leurs propriétés et durabilité permettent de satisfaire légalement à la garantie de bon fonctionnement de 2 ans minimum exigée en France des constructeurs pour les revêtements à caractère d'éléments d'équipement dissociables (ils peuvent être enlevés/démontés sans détérioration du support), ou à la présomption de responsabilité décennale lorsqu'ils sont considérés comme constitutifs d'un ouvrage de construction, bien qu'ils ne soient pas des « EPERS ». Utilisés en simples travaux de décoration ou d'entretien, ils peuvent satisfaire à la garantie de 2 ans sur les biens de consommation livrés installés. Au-delà de la garantie de 2 ans, un engagement de l'utilisateur sur les caractéristiques et la durabilité des revêtements est possible en France, sous réserve de préconisations spécifiques d'emploi des produits, assorties d'un entretien périodique des parements.

